

SUR LES DANSES

Discussions périodiques... Simplifions pour plus de clarté, et distinguons.

1o “Les danses immodestes” ou lascives, ou collantes (comme sont la plupart des danses modernes), sont des actions indécentes, — et donc des occasions de péchés contre les 6ème et 9ème commandements (impureté), et contre le 5ème (scandale et coopération au mal)... La musique enivrante, l’art chorégraphique ne sauraient autoriser des embrassements et des gestes qui feraient rougir et seraient qualifiés de “mauvaises actions” en d’autres circonstances... — Jamais, en aucun lieu, — pas plus à Montréal, à Québec, qu’aux Trois-Rivières — ces danses collantes ne peuvent être tolérées...

2o “Les danses modestes”, pas lascives ni collantes (conditions: les danseurs se tenant assez éloignés l’un de l’autre, pour qu’il n’y ait pas de danger, ni de gestes provocants, et les danseuses étant vêtues modestement), ne sont pas absolument défendues, quand elles sont bien surveillées par les parents. Mais elles restent toujours un amusement dangereux, surtout quand elles sont trop fréquentes ou trop prolongées; car danser souvent, danser longtemps (toute une soirée, par exemple) amène inévitablement des occasions de péché.

D’ailleurs tout le monde sait que les “danseurs enragés” recherchent dans cet amusement l’occasion d’émotions sensuelles, défendues par la loi divine sous peine de péché mortel.

Il arrive parfois que des parents inquiets vont dire à leur curé: “Nos jeunes gens vont danser dans les salles publiques, les cafés, les hôtels, parmi le demi-monde, — où ils se corrompent inévitablement... Ne serait-il pas préférable de les laisser danser sous notre surveillance, dans nos demeures,” — Et les pasteurs de répondre: “Si vous ne pouvez faire mieux, tolérez les danses modestes. Amusez ces “jeunesses” sous vos yeux, en famille, c’est dans l’ordre... mais à une condition: c’est d’empêcher toute mauvaise tenue, d’arrêter aussitôt les danseurs qui cherchent à “se coller”, qui esquivent des danses immodestes... Autrement, vous autoriseriez le péché dans vos propres maisons, et vous en seriez responsables devant Dieu”...

Ce serait une erreur de prendre cette direction occasionnelle pour un encouragement à danser. L’Eglise recommande actuellement de “ne pas danser du tout”, car il est toujours préférable d’éviter un amusement devenu dangereux... Il suffit de rappeler, sur ce sujet, les graves paroles des Pères de l’Eglise, des Evêques, enfin du Curé d’Ars: “Quand vous entrez dans une salle de danse, votre bon Ange reste à la porte, et un démon